

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Délégation de service public des multi-accueils Junot et Roosevelt - Prorogation – Avenant n°1

Madame Avena expose :

Mesdames, Messieurs,

L'actuelle Délégation de service public confiée à la Fédération Léo Lagrange a été signée le 24 janvier 2013 pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, soit jusqu'au 28 février 2018.

Dans un contexte de marché en constante évolution sur ce secteur, le dialogue compétitif s'est développé sur une période plus longue que prévue, afin de garantir le meilleur compromis entre prix et qualité de service.

Aussi et afin de maintenir la continuité du service public, il est proposé de proroger par avenant l'actuelle délégation de service public de trois mois, soit jusqu'au 28 mai 2018 inclus ; et de présenter l'examen du rapport au prochain Conseil Municipal dans le respect des règles en vigueur.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de proroger l'actuel contrat avec la Fédération Léo Lagrange jusqu'au 28 mai 2018 ;

2 - m'autoriser à signer l'avenant définitif.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 51**

**Abstentions : 6**